

EN BRIEF

LA RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS TOUJOURS EN SURSÉANCE

La régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors peut encore souffler une saison de plus. La demande d'avance sur trésorerie qu'elle a effectuée le 27 août dernier à la communauté de communes du Trièves, d'un montant de 60 000 euros, lui a été accordée lors du conseil communautaire de ce lundi 16 septembre. Une avance qui ne va pas

sans certaines garanties, que la commune de Gresse-en-Vercors a par ailleurs dû proposer, et qui ont été votées lors de son conseil municipal du 3 septembre dernier, non sans quelques réticences, puisque quatre des dix élus présents se sont abstenus. Le remboursement devra s'effectuer le 31 mai 2025, au plus tard.



Le tremplin du Moucherotte a été labellisé « architecture contemporaine remarquable », par le ministère de la Culture en 2003.

second temps, à intéresser la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) ainsi que le Département de l'Isère.

Étude à 30 000 euros

En mars 2024, l'association Plein d'élan a dû donc être créée, pour être « le facilitateur » des opérations à venir. Un appel à projets a été lancé en juin dernier pour définir l'organisme en charge de l'étude décisive. C'est le cabinet grenoblois Inca, spécialisé dans le patrimoine immobilier et naturel, qui a été retenu. « Ce n'est pas l'étude de la dernière chance, mais nous n'en sommes pas loin », estime Franck Girard. Le cabinet promet une étude clé en main de 30 000 euros hors taxe, financée à moitié par la Drac, mais aussi par le Département (30 %) et la mairie de Saint-Nizier-du-Moucherotte (20 %), qui reste maître d'ouvrage dans cette aventure. Différents scénarios possibles pour le futur du tremplin seront proposés, avec leurs coûts éventuels, ainsi qu'une liste de possibles financeurs. Pour l'heure, l'enthousiasme de l'avocat à la retraite semble au beau fixe malgré une attente estimée à six mois minimum. Et même si un premier retour de l'étude n'est prévu qu'à la mi-octobre, le site sera ouvert durant les Journées du patrimoine, le 21 septembre prochain. ●

JUAN BELLEVILLE

Le tremplin du Moucherotte poursuit l'élan olympique

Depuis plusieurs années, Arnaud Dollet, un avocat à la retraite, met tout en œuvre pour restaurer le tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte, l'un des derniers vestiges des Jeux d'hiver de 1968.

« Ce tremplin est emblématique, c'est notre histoire », affirme Franck Girard, le maire de Saint-Nizier-du-Moucherotte. En près de trente ans de mandat, il en a « vu passer des projets concernant ce site magnifique ». Malheureusement, mis à part quelques événements ponctuels, aucun n'a abouti sur le long terme, principalement par manque de financements. Rien que pour la réhabilitation ou la destruction des bâtiments (le tremplin olympique, la tour

des juges et les gradins des officiels), le budget dépasserait un million d'euros.

« Déterminer » les enjeux

Une somme qui ne démotive pas Arnaud Dollet, un avocat retraité du Barreau de Grenoble, qui ne manque pas d'enthousiasme pour convaincre de l'importance de la réhabilitation du tremplin des Jeux olympiques d'hiver de 1968, « les premiers diffusés en couleur à la télévision », se rappelle-t-il. En novembre 2023,

après avoir eu l'autorisation de la municipalité pour entreprendre les premières études de terrain, et à quelques mois des Jeux de Paris, la Fondation du patrimoine a confirmé son intérêt pour son projet, mais il faut d'abord établir un cahier des charges, afin de mettre en place « une étude patrimoniale, environnementale, architecturale et touristique, pour déterminer les véritables enjeux de ce lieu », détaille l'avocat à la retraite, qui a également réussi, dans un